

## LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE AGRICULTURE, URBANISME ET TERRITOIRES.

### **❶ Affirmer le foncier comme outil de travail des agriculteurs durant l'élaboration des projets et des documents d'urbanisme**

- S'assurer d'une bonne connaissance du monde agricole et forestier.
- Élaborer un diagnostic agricole détaillé.
- Raisonner le développement du bâti dans l'espace agricole.
- Respecter un espace minimal entre bâtiments agricoles et habitations de tiers.
- Avant changement de destination, conserver les bâtiments agricoles fonctionnels d'intérêt architectural ou patrimonial dans le domaine agricole.
- Prendre en compte les exploitations insérées dans un tissu d'habitations.
- Prendre en compte les circulations agricoles.
- Maîtriser le bâti lié à la diversification agricole.
- Encourager une politique agricole volontaire dans les secteurs à forte pression foncière.
- Proposer le développement des énergies renouvelables en cohérence avec l'activité agricole.

### **❷ Pérenniser une agriculture qui valorise les espaces naturels et les paysages**

- « Penser paysage » pour promouvoir des agricultures comme mode de gestion différenciée des zones humides.
- Élaborer des diagnostics paysagers comme approche transversale pour la création de projets.
- Ménager des espaces de transition entre les futures habitations et les espaces cultivés (franges).
- Construire une trame verte et bleue en cohérence avec les paysages et les espaces et outils de production agricole.

### **❸ Vers de nouvelles formes de développement de l'urbanisation pour mieux préserver les espaces agricoles et naturels**

- Quantifier et justifier les besoins en amont de tout projet de développement pour une extension en adéquation.
- Le Grenelle : pour une planification économe de l'espace à l'échelle du territoire.
- Organiser le développement communal autour des centralités.
- Promouvoir le renouvellement urbain (logement vacants, « dents creuses », friches, optimisation du foncier) avant d'étendre l'urbanisation sur de nouveaux espaces.
- Promouvoir des formes d'habitat plus denses sur les parcelles nouvellement urbanisées.
- Optimiser la consommation d'espace des parcs d'activités et équipements publics.
- S'appuyer sur les outils de l'urbanisme opérationnel.

### **❹ Mettre en place une vision prospective de l'agriculture sur le long terme**

- Inciter l'ensemble des communes du département à se doter de SCOT et de PLU.
- Intégrer les enjeux agricoles et forestiers dans chaque étape de l'élaboration des documents de planification.
- Associer le plus en amont possible les organisations et instances agricoles durant l'élaboration des documents d'urbanisme et projets.
- Anticiper la mise en place d'une politique foncière au bénéfice des collectivités pour préserver les outils de production agricole.
- Se doter d'un observatoire de la consommation du foncier agricole.
- Mettre en place un comité de pilotage et de suivi de la charte.

